

INTITULE DU POSTE

ENSA MONTPELLIER-2024-1776839-MCF TPCAU cat 1 n°2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (Fonction publique de l'Etat)	MCF
Catégorie	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Occitanie
Département	Hérault
Adresse	179 rue de l'Espérou – 34093 MONTPELLIER CEDEX 5

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSAM compte en 2024/2025, un effectif d'environ 900 étudiants en cycles licence et master, dont environ 178 étudiants à l'école d'architecture de la Réunion, 15 doctorants, 60 étudiants en HMO, 19 en formation continue diplômante.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes (initiation au projet architectural en S1 et S2, concevoir et composer autour de l'habité en S3 et S4, De la forme au lieu, tissu et objet en S5 et S6).

Le cycle Master, est structuré par 4 blocs d'enseignements : le bloc *Projet Conception* qui comprend l'enseignement de la conception architecturale et urbaine organisé par les domaines d'études. Le bloc *Cultures recherche*, le Bloc *Pro Métiers*, volet professionnalisant, le Bloc *Parcours insertion* qui comprend les stages, la valorisation des parcours et les langues.

En 2025/2026, les Six domaines d'études sont : « Architecture et territoires méditerranéens - Vers une architecture située », « Métropoles du Sud », « Situation-S », « Architecture et territoires méditerranéens - Double diplôme Barcelone », « DomestiCité » et « DEMO ».

Entre les deux semestres un temps d'enseignement différent est mis en place dans les Hors Les Murs (HLM), à travers 8 propositions de réalisations sur une semaine.

Trois grands axes stratégiques ont été définis par le Conseil d'Administration : méridionalité, santé globale, le travail sur l'existant, le déjà-là.

L'école propose un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec l'IMT d'Alès, ainsi que deux double diplômes franco-espagnol, avec l'Université du pays basque à San Sébastian et l'Université de Barcelone.

DESCRIPTIF DU SERVICE

La recherche au sein de l'ENSA de Montpellier s'organise dans le cadre du **LIFAM**, une unité de recherche habilitée par le Bureau de la recherche architecturale et urbaine. Il se caractérise par une forte interdisciplinarité autour des 6 champs disciplinaires des ENSA. Les programmes de recherche et activités du laboratoire s'appliquent à croiser les regards (prismes d'observation, cadres théoriques, référents), les disciplines, les méthodes, notamment pour déployer une recherche plus transversale, à même de s'engager dans les contextes et enjeux contemporains. Les modes de recherche sont variés : recherche académique, recherche-action, recherche-crédation, recherche appliquée.

Le LIFAM se structure autour de 3 axes principaux, **Transitions / Confort global / Pédagogies** et autour de 2 focales :

- **Espaces-Temps et interactions** qui interroge la matérialité des formes architecturales, urbaines et paysagères et les manières de les habiter
- **Représentations, modélisation et conception** qui explore les processus d'élaboration de ces formes architecturales et des milieux.

Le LIFAM regroupe 20 enseignants-chercheurs de l'ENSAM, 20 enseignants et/ou chercheurs associés, et 17 doctorants. Il/elle est rattaché.e aux écoles doctorales 58 (langues, Littérature, Cultures, Civilisations) et 60

(Territoires, Temps, Sociétés et Développement) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à l'école doctorale 166 (Information, structures, systèmes) de l'Université Montpellier 2.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

L'ENSAM recrute un.e enseignant.e-chercheur/chercheuse, porteur/ porteuse du titre d'architecte. Il/elle intervient dans le champ TPCAU dans les cycles de la formation des architectes. Il/elle démontre son expertise dans le domaine TPCAU, au travers d'activités de recherche et de maîtrise d'œuvre confirmées et reconnues (publications, conférences, œuvres ou pratiques). Cette compétence est renforcée et étayée par un engagement reconnu dans la recherche. La note pédagogique doit expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques mobilisées dans sa pratique architecturale et ses activités de recherches au regard de la discipline et du projet. Elles concernent l'enseignement de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine en Licence et Master dans les Domaines d'Études de master (DEM) en lien avec les 3 axes stratégiques de l'ENSAM.

Charges pédagogiques en général :

Il/elle rejoint les équipes pédagogiques et organise les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante en application des programmes. Dans sa première année, il/elle a spécifiquement la charge et la responsabilité des enseignements suivants :

Licence

Responsabilité d'un atelier de projet en L3 (« de la forme au lieu : tissus et objets ») orienté vers le logement et les questions de réhabilitation/reconversion et de cours théoriques.

Master

La personne recrutée sera prioritairement affectée dans le DEM « Situation-s » et participera à l'encadrement de l'atelier de projet et à l'atelier de recherche.

Intervention structurante sur un semestre de projet selon le DEM rejoint, réalisation de cours magistraux.

Tutorat et/ou de mentorat

Obligatoirement assurer 3 tutorats et/ou mentorats :

- rapport d'études
- mémoire / PFE
- HMONP
- thèse en architecture
- Parcours : stages, césure, mobilités internationales et actions personnelles

Autres tâches

Il/elle a vocation à s'impliquer dans les instances, la représentation de l'ENSAM et le développement des partenariats pédagogiques, scientifiques et économiques.

Charges scientifiques

Il/elle a vocation à rejoindre l'unité de recherche LIFAM pour contribuer à son développement et son animation, en s'intégrant dans les axes de recherche actuels, ou en développant de nouveaux, en lien avec les objectifs de ce dernier.

Il/elledéveloppe des recherches permettant d'enrichir et de renforcer les axes scientifiques, avec des attentes fortes en interdisciplinarité sur la question du confort, des transitions ou des enjeux de méthode.

Il/elle a une grande capacité d'initiative visant à renforcer les activités de l'unité de recherche.

L'ENSAM attend un investissement dans les programmes de recherche dans lesquels elle est engagée.

Perspectives d'évolutions

L'ENSAM se prépare pour sa nouvelle accréditation 2026-2031. Dans ce cadre, il/elle doit faire des propositions pédagogiques d'avenir concrètes et donner les pistes prospectives qu'il/elle se propose de porter.

Les charges présentées ci-dessus concernent l'actuel programme habilité jusqu'à la rentrée 2026.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Il/elle est un.e architecte docteur.e en architecture, chercheur/chercheuse praticien.ne.

Il/elle doit justifier d'un dossier d'œuvres orienté vers une démarche contextuelle de qualité et la prise en compte des enjeux et risques environnementaux, climatiques et sociétaux situés.

Un retour critique sur sa propre pratique de recherche et de maîtrise d'œuvre pour construire son enseignement et ses activités scientifiques sera très apprécié.

La note pédagogique doit démontrer une capacité à :

* Penser et mettre en place un cours de théories et doctrines de niveau licence et/ou master.

* Participer à un DEM croisant le triptyque formation / recherche / pratique, les axes stratégiques et les thématiques scientifiques de l'ENSA.

* Faire dialoguer projet / recherche / création.

* Penser et développer des formations et des recherches dans l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.

* Penser et accompagner les transitions en démontrant son intérêt à mener des formations et des recherches autour des pratiques (pédagogiques, professionnelles, de recherche) et à participer / mener et/ou développer des projets de recherche autour de thématiques du LIFAM (transitions, confort, pédagogie, méthode, habiter...).

Sont particulièrement souhaitées des expériences et compétences dans le cadre :

* De la mission de formation des étudiant(e)s en architecture : cours magistraux / coordination / animation d'équipes au sein des ateliers de projet architectural et urbain.

* Des diverses activités de l'ENSA ; participation à des programmes et projets : recherche / diffusion / transmission / coopération / culture / publication ...

* Des diverses instances de l'ENSAM et COPIL (Licence/Master).

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il/elle doit participer à la progressivité et au développement de l'enseignement du projet en licence. Pour ce faire, il est souhaitable qu'il(elle) ait une culture du projet architectural et urbain au cœur de l'enseignement en "atelier", ainsi qu'une expérience didactique réussie dans l'encadrement et le suivi d'étudiants en architecture.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaitées : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

L'ENSAM a la volonté de recruter un.e architecte praticien.ne, titulaire du doctorat en architecture ou d'un titre équivalent.

NOTA :

Titre équivalent = par dispense CNECEA, art.31 – Décret 2018-105

Pratique de recherche = au sens de l'HCERES, *Guide des produits de la recherche et des activités de recherche – Architecture*

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA MONTPELLIER

CANDIDATURE

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Lien du site

Personne à contacter

Stéphane Bosc, président CFVE - stephane.bosc@montpellier.archi.fr

Autre personne à contacter

Thierry Verdier, directeur – thierry.verdier@montpellier.archi.fr

INTITULE DU POSTE**ENSA MONTPELLIER-2024-1776839-MCF
TPCAU cat 1 n°2****INTITULE LONG DU
POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (fonction publique de l'Etat)	MCF
Catégorie	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Occitanie
Département	Hérault
Adresse	179 rue de l'Espérou – 34093 MONTPELLIER CEDEX 5

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSAM compte en 2024/2025, un effectif d'environ 900 étudiants en cycles licence et master, dont environ 178 étudiants à l'école d'architecture de la Réunion, 15 doctorants, 60 étudiants en HMO, 19 en formation continue diplômante.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes (initiation au projet architectural en S1 et S2, concevoir et composer autour de l'habité en S3 et S4, De la forme au lieu, tissu et objet en S5 et S6).

Le cycle Master, est structuré par 4 blocs d'enseignements : le bloc *Projet Conception* qui comprend l'enseignement de la conception architecturale et urbaine organisé par les domaines d'études. Le bloc *Cultures recherche*, le Bloc *Pro Métiers*, volet professionnalisant, le Bloc *Parcours insertion* qui comprend les stages, la valorisation des parcours et les langues.

En 2025/2026, les Six domaines d'études sont : « Architecture et territoires méditerranéens - Vers une architecture située » « Métropoles du Sud », « Situation-S », « Architecture et territoires méditerranéens - Double diplôme Barcelone », « DomestiCité » et « DEMO ».

Entre les deux semestres un temps d'enseignement différent est mis en place dans les Hors Les Murs (HLM), à travers 8 propositions de réalisations sur une semaine.

Trois grands axes stratégiques ont été définis par le Conseil d'Administration : méridionalité, santé globale, le travail sur l'existant, le déjà-là.

L'école propose un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec l'IMT d'Alès, ainsi que deux double diplômes franco-espagnol, avec l'Université du pays basque à San Sébastian et l'Université de Barcelone.

DESCRIPTIF DU SERVICE

La recherche au sein de l'ENSA de Montpellier s'organise dans le cadre du **LIFAM**, une unité de recherche habilitée par le Bureau de la recherche architecturale et urbaine. Il se caractérise par une forte interdisciplinarité autour des 6 champs disciplinaires des ENSA. Les programmes de recherche et activités du laboratoire s'appliquent à croiser les regards (prismes d'observation, cadres théoriques, référents), les disciplines, les méthodes, notamment pour déployer une recherche plus transversale, à même de s'engager dans les contextes et enjeux contemporains. Les modes de recherche sont variés : recherche académique, recherche-action, recherche-crédation, recherche appliquée.

Le LIFAM se structure autour de 3 axes principaux, **Transitions / Confort global / Pédagogies** et autour de 2 focales :

- **Espaces-Temps et interactions** qui interroge la matérialité des formes architecturales, urbaines et paysagères et les manières de les habiter
- **Représentations, modélisation et conception** qui explore les processus d'élaboration de ces formes architecturales et des milieux.

Le LIFAM regroupe 20 enseignants-chercheurs de l'ENSAM, 20 enseignants et/ou chercheurs associés, et 17 doctorants. Il/elle est rattaché.e aux écoles doctorales 58 (langues, Littérature, Cultures, Civilisations) et 60

(Territoires, Temps, Sociétés et Développement) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à l'école doctorale 166 (Information, structures, systèmes) de l'Université Montpellier 2.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

L'ENSAM recrute un.e enseignant.e-chercheur/chercheuse, porteur/ porteuse du titre d'architecte. Il/elle intervient dans le champ TPCAU dans les cycles de la formation des architectes. Il/elle démontre son expertise dans le domaine TPCAU, au travers d'activités de recherche et de maîtrise d'œuvre confirmées et reconnues (publications, conférences, œuvres ou pratiques). Cette compétence est renforcée et étayée par un engagement reconnu dans la recherche. La note pédagogique doit expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques mobilisées dans sa pratique architecturale et ses activités de recherches au regard de la discipline et du projet. Elles concernent l'enseignement de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine en Licence et Master dans les Domaines d'Études de master (DEM) en lien avec les 3 axes stratégiques de l'ENSAM.

Charges pédagogiques en général :

Il/elle rejoint les équipes pédagogiques et organise les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante en application des programmes. Dans sa première année, il/elle a spécifiquement la charge et la responsabilité des enseignements suivants :

Licence

Responsabilité d'un atelier de projet en L3 (« de la forme au lieu : tissus et objets ») orienté vers le logement et les questions de réhabilitation/reconversion et de cours théoriques.

Master

La personne recrutée sera prioritairement affectée dans le DEM « Situation-s » et participera à l'encadrement de l'atelier de projet et à l'atelier de recherche.

Intervention structurante sur un semestre de projet selon le DEM rejoint, réalisation de cours magistraux.

Tutorat et/ou de mentorat

Obligatoirement assurer 3 tutorats et/ou mentorats :

- rapport d'études
- mémoire / PFE
- HMONP
- thèse en architecture
- Parcours : stages, césure, mobilités internationales et actions personnelles

Autres tâches

Il/elle a vocation à s'impliquer dans les instances, la représentation de l'ENSAM et le développement des partenariats pédagogiques, scientifiques et économiques.

Charges scientifiques

Il/elle a vocation à rejoindre l'unité de recherche LIFAM pour contribuer à son développement et son animation, en s'intégrant dans les axes de recherche actuels, ou en développant de nouveaux, en lien avec les objectifs de ce dernier.

Il/elledéveloppe des recherches permettant d'enrichir et de renforcer les axes scientifiques, avec des attentes fortes en interdisciplinarité sur la question du confort, des transitions ou des enjeux de méthode.

Il/elle a une grande capacité d'initiative visant à renforcer les activités de l'unité de recherche.

L'ENSAM attend un investissement dans les programmes de recherche dans lesquels elle est engagée.

Perspectives d'évolutions

L'ENSAM se prépare pour sa nouvelle accréditation 2026-2031. Dans ce cadre, il/elle doit faire des propositions pédagogiques d'avenir concrètes et donner les pistes prospectives qu'il/elle se propose de porter.

Les charges présentées ci-dessus concernent l'actuel programme habilité jusqu'à la rentrée 2026.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Il/elle est un.e architecte docteur.e en architecture, chercheur/chercheuse praticien.ne.

Il/elle doit justifier d'un dossier d'œuvres orienté vers une démarche contextuelle de qualité et la prise en compte des enjeux et risques environnementaux, climatiques et sociétaux situés.

Un retour critique sur sa propre pratique de recherche et de maîtrise d'œuvre pour construire son enseignement et ses activités scientifiques sera très apprécié.

La note pédagogique doit démontrer une capacité à :

* Penser et mettre en place un cours de théories et doctrines de niveau licence et/ou master.

* Participer à un DEM croisant le triptyque formation / recherche / pratique, les axes stratégiques et les thématiques scientifiques de l'ENSA.

* Faire dialoguer projet / recherche / création.

* Penser et développer des formations et des recherches dans l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.

* Penser et accompagner les transitions en démontrant son intérêt à mener des formations et des recherches autour des pratiques (pédagogiques, professionnelles, de recherche) et à participer / mener et/ou développer des projets de recherche autour de thématiques du LIFAM (transitions, confort, pédagogie, méthode, habiter...).

Sont particulièrement souhaitées des expériences et compétences dans le cadre :

* De la mission de formation des étudiant(e)s en architecture : cours magistraux / coordination / animation d'équipes au sein des ateliers de projet architectural et urbain.

* Des diverses activités de l'ENSA ; participation à des programmes et projets : recherche / diffusion / transmission / coopération / culture / publication ...

* Des diverses instances de l'ENSAM et COPIL (Licence/Master).

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il/elle doit participer à la progressivité et au développement de l'enseignement du projet en licence. Pour ce faire, il est souhaitable qu'il(elle) ait une culture du projet architectural et urbain au cœur de l'enseignement en "atelier", ainsi qu'une expérience didactique réussie dans l'encadrement et le suivi d'étudiants en architecture.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaitées : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

L'ENSAM a la volonté de recruter un.e architecte praticien.ne, titulaire du doctorat en architecture ou d'un titre équivalent.

NOTA :

Titre équivalent = par dispense CNECEA, art.31 – Décret 2018-105

Pratique de recherche = au sens de l'HCERES, *Guide des produits de la recherche et des activités de recherche – Architecture*

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA MONTPELLIER

CANDIDATURE

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Lien du site

Personne à contacter

Stéphane Bosc, président CFVE - stephane.bosc@montpellier.archi.fr

Autre personne à contacter

Thierry Verdier, directeur – thierry.verdier@montpellier.archi.fr